

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Madame Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Françoise MONTET-LATTES, Ingénieur de Recherche, Directrice de la Communication

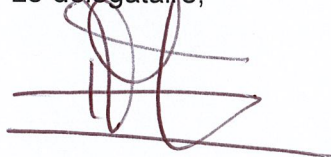
à l'effet de signer, pour ce qui relève du Service Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole,

- les certificats administratifs
- les contrats de cession de droit à l'image
- les contrats de commande d'un reportage photographique
- les contrats d'hébergement de sous-sites Internet dans le Ksup UT1

La présente délégation prend effet au 1^{er} mars 2017

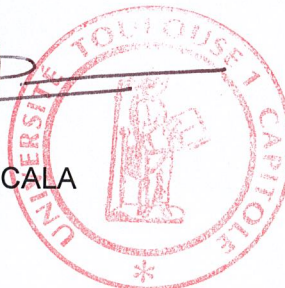
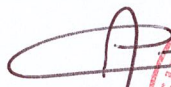
Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2017

Le délégataire,



Françoise MONTET-LATTES

La Présidente



Corinne MASCALA